LES ROCHES DE CONDRIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

PROCÉS-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux le 29 novembre, Madame la Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19 h 30.

Date de la convocation: 22 novembre 2022

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sylvia JOURDAN est nommée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs DUGUA Isabelle, JOURDAN Sylvia, PROENCA Georges, VIALLET Annie, PAVONI Jean-François, ANCHISI Josiane, PHILIBERT Max, COURBIERE Hélène, SGHEIZ Claude, THOMMES Fabien, LESCOT Gisèle, BESSON Patrick, GARNIER Bertrand, RAGUENES Paul, MOULIN Aurélie, GAILLARD Emmanuel

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur GARABEDIAN Alexandre donne pouvoir à Madame DUGUA Isabelle Madame POIREE Carmen donne pouvoir à Madame VIALLET Annie Monsieur MENDRAS Philippe donne pouvoir à Monsieur GAILLARD Emmanuel

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 octobre 2022 : **Adoption à l'unanimité des membres participants**.

L'ordre du jour est le suivant :

1/INTERCOMMUNALITÉ:

- Programme de réussite éducative (PRE) : convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec EBER - communauté de communes
- Nouvelle convention territoriale globale outil de partenariat intercommunal et communal
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement de l'année 2021- communauté de communes « entre Bièvre et Rhône ».
- Adoption du rapport d'activité année 2021 communauté de communes « entre Bièvre et Rhône ».

2/ QUESTIONS DIVERSES: informations par le bureau municipal.

2022-32 INTERCOMMUNALITÉ - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) : CONVEN-TION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC EBER - COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur: Madame la Maire

Préambule

Madame la Maire expose que le programme de réussite éducative (PRE) est un dispositif national de la Politique de la ville qui permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée.

La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

La communauté de communes a souhaité élargir ce dispositif, déjà existant pour les enfants des quartiers prioritaires. Ainsi, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26 septembre 2022, a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire a aussi arrêté le plan de financement du dispositif en proposant une contribution de chaque commune à hauteur de 0,50 € par habitant.

Madame la Maire donne lecture du projet de convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2023-2025 qui précise les engagements d'EBER et ceux de la commune pour mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative.

La commune s'engagerait à soutenir le dispositif par le versement d'une aide financière annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant.

Pour l'année 2023, la contribution de la commune s'élèverait à 1 009 euros.

Cette contribution serait recalculée chaque année en fonction de la population municipale de l'année N-1 (source INSEE).

<u>Délibération</u>

Vu la délibération n°2022/222 du conseil communautaire d'EBER;

Vu le projet de convention ci-annexé à la délibération,

Considérant l'intérêt pour les habitants de la commune des Roches de Condrieu de l'élargissement du programme de réussite éducative à l'ensemble des communes de la communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** la contribution de la commune à hauteur de 0,5 € par habitant
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit projet de convention.
- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,
- CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.



CONVENTION PLURIANNELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2023-2025

Entre

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

représentée par sa Présidente en exercice, Madame Sylvie DEZARNAUD dûment habilitée par délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022.

Ci-après dénommée « EBER » D'une part,

Εt

La commune des Roches de Condrieu,

représentée par sa Maire, Madame Isabelle DUGUA, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après dénommée « commune »

D'autre part,

CONTEXTE:

Le Programme de Réussite Educative (PRE) témoigne d'une nouvelle approche dans la prise en compte des enfants les plus en difficulté, et vient compléter les dispositifs éducatifs existants.

Il permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien encore de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution individualisée.

La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

1



ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et de financement entre EBER et la commune pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative des enfants ou des jeunes de l'ensemble du territoire intercommunal.

La convention définit les engagements et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les modalités financières.

ARTICLE 2: LES ENGAGEMENTS DE EBER

La communauté de communes s'engage à mettre en œuvre le programme de réussite éducative pour les enfants âgés de 2 à 16 ans sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ainsi, EBER assurera la coordination du PRE et organisera le temps de travail des référents de parcours pour que ceux-ci interviennent sur tout le territoire, en mettant notamment en place des permanences physiques sur plusieurs lieux, en lien avec les centres sociaux et les communes.

EBER assurera le portage administratif et financier du dispositif en percevant les contributions auprès des communes, les éventuelles subventions auprès de l'Etat et de la CAF et sa part d'autofinancement.

EBER s'engage à assurer une comptabilité analytique du PRE permettant toute transparence sur les dépenses et recettes réalisées

ARTICLE 3: LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune s'engage à soutenir le dispositif par le versement d'une aide financière annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant.

Pour l'année 2023, la contribution de la commune est de 990,50 €.

Cette contribution sera recalculée chaque année en fonction de la population municipale de l'année N-1 (source INSEE).

Par ailleurs, la commune s'engage à mettre à disposition des locaux à titre gracieux pour accueillir les référents de parcours, en fonction des besoins, pour qu'ils puissent mener des entretiens avec les familles résidant la commune (espace avec table et chaises).

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2023.

ARTICLE 5: SUIVI ET EVALUATION

Chaque année, EBER produira un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action menée.



Un Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an, avec tous les communes du territoire et les financeurs éventuels du dispositif.

ARTICLE 6: AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par EBER et la commune. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Ceux-ci préciseront les éléments modifiés de la convention.

Toutes les clauses stipulées à la présente convention, sans exception, sont de rigueur et dans le cas où il y serait dérogé, le silence ne sera jamais considéré comme une adhésion tacite de la part d'une des parties contractantes.

ARTICLE 7: RESILIATION

Après une mise en demeure préalable restée infructueuse pendant un délai d'un mois à compter de sa réception, la présente convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements y figurant, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8: LITIGES

Sylvie DEZARNAUD

Tout litige résultant de l'exécutton de la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Isabelle DUGUA

2022-33 INTERCOMMUNALITÉ - NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – OUTIL DE PARTENARIAT INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Rapporteur: Madame la Maire

Préambule

Dans le cadre de la fin des contrats enfance jeunesse avec la CAF qui se terminent le 31 décembre 2022, des réunions avec tous les acteurs municipaux, associatifs et institutionnels depuis octobre 2021 ont eu lieu.

Un comité de pilotage a été créé.

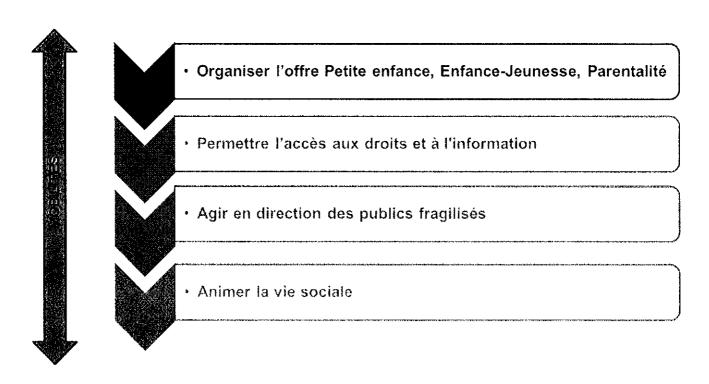
Entre novembre 2021 et février 2022, il a été procédé à des états des lieux, des diagnostics réalisés par les coordonnateurs et les partenaires par bassins de vie en présence des 37 communes.

Puis des échanges ont eu lieu le 19 septembre 2022 en présence des élus du territoire d'EBER.

Nouvel outil partenarial intercommunal et communal, cette Nouvelle Convention Territoriale Globale, ainsi définie, est soumise au Conseil municipal.

Elle permettra de travailler en transversalité avec les partenaires à l'échelle communale et intercommunale et garantira le financement des actions relevant du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF Isère et celles du Contrat Territorial Jeunesse avec le Département.

Ces axes sont:



Délibération

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

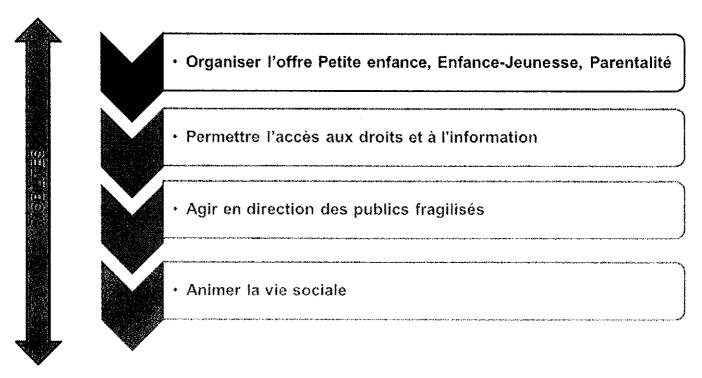
Dans le cadre d'un nouvel outil de partenariat intercommunal et communal,

Une Convention Territoriale Globale a été élaborée visant à mettre en œuvre de façon coordonnée, avec le soutien des partenaires, le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet a été établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et garantit le financement des actions relevant du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF Isère et celles du Contrat Territorial Jeunesse avec le Département.

Ainsi, les axes de la Convention Territoriale Globale seront au 1er janvier 2023 pour 5 ans (2023-2027), date de fin des contrats enfance jeunesse avec la CAF, qui se terminent le 31 décembre 2022 :

- o Une approche transversale partant des besoins des familles
- o D'aller au-delà des compétences socle connues dans le Contrat Enfance Jeunesse, c'est-à-dire : Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité mais d'y inclure d'autres thématiques, les mobilités, le numérique, l'accès aux droits, le handicap, les compétences psychosociales, la culture.
- D'associer d'autres signataires en plus de la CAF, le Département, la MSA, la CPAM et Pôle emploi.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APROUVE la convention territoriale globale (CTG) ci-annexée à la délibération,
- AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention CTG et ses avenants à venir,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la ou les conventions financières 2023/2027 qui seraient associées à la Convention Territoriale Globale (Bonus CTG et Prestations de Services) avec la CAF Isère, et à signer chaque année les documents liés à ces conventions (comptes de résultats, budgets prévisionnels, ...),
- CHARGE Madame la Maire et la Trésorière, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Carsse des Aliccations familiales de Lisère réprésentée par la présidente de son fonces d'administration. Madeires Anne-Laure MALFATTO et par se la Directice. Madaire Finence DEVYNOK, demant autonsées a signiéria présente convention.

La socionione de representes par son mêre (Pr46dent MX) obnect autorise a legier a presente convention par delingration du son appendique denerale

Ci pres decomma e e commune (régrispéralégi de construires de constituires) de construires

Et (Autres perionaltes linängeurs/decidarat evmetuals)

Il est conventi et estèté de qui suf

Vulles articles L. 263-1, L. 223-1 at L. 227-1 a 3 du Code de la securte sociale

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vui la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) sirélide entre l'État et le Caisse nationale des allocations familiales (Char)

Vui la déboération du consoli d'administration de la Carllen date du 22 janveir 2021 concernent la stratégie de déplocement des Ctg.;

Les quatre missions embiématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métie

- uder les families à concilier ve familiale, vie professionnelle et vie sociale actiter la réalision parentiale, favoriser le développement de l'antiquir et soutain les jeunés rière les constituis attevnétices à tautonomies, a l'institution sociale été professionnéelle occumpagner les familles pour améliorer leur codra de vie et leurs cérisééons de l'ogement.

Four accompagner le developpement de celles-d, les Ca) cotaborent depuis torigne avec euro poster-ares de terrein, au premer rang desques les collectivités locales. Les communes (et leur resprupément) sont en viette paculatiement lysesbes dans les charge des politiques femilieres et sociales, au titre de leur douse de compétence générale letit permettant de répondre aux besoirs det quotident des citoyens.

sniable distributoria d'investissamient social et territorial. La Chy tavonse ainsi le développement et displacible des équipmendis et services aux families. Taccès aux droits et l'optimisation des territorisons des différents acteurs

Le Cfg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic. les domaines d'intervention suivants li petité éffancé, enfancé, jeumésée, permitalèté, socés eux droité et aux sérvices, inclusion numérique animation de la ve socale, logement, handicap, accompagnement sociée.

Etie s'appure sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les déferents schémas départementaux, s'orberna deportemental des services aux tamités, schéma departemental de l'ammation de la ve loccial, s'intégre de lutic contre le payret et le leur situation. Les En mutualsant le comissionne des besons des absorbers et de les situations de leur situation, les annalyses partiagles à l'échanin départementail permittent de situation de la laçon survans.

Les baractensaques termionales suivantes l'iStuer le territor el compenne par le Ctg. obters par l'apport aux tendances et aux dynamiques reperces a l'échelle les departements.

- L'offic de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : (Souer le no éau de l'offic du le seranire concerne par la Cay Incate).
- Les tanifolies (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires survents (Situer la controune du le territoire concordé par la City locate dat si le classement d'ensemble ;
- Les objectifs acentrains de développement et de coordination des actions consument. L'acces aux drois et aux services. L'accest des jeunes enfants, la jeunesse, le cacte du ve v., Jacobs et le martiere dans le logerent, l'acce à d'ortiché des families un metablond familiale, la talle contra l'exception. L'accompagnement des families en difficulté, d'Précise les timenaques à providejer aux fonction des financies anni qu'est les terraites concerne par la CE gogée).
- Les degrés d'intervention de chaque partereire sur les champs d'intervention communication des parteneres seton les champs d'intervention des parteneres seton les champs d'intervention partegés;

Rappolar lel l'historique de partenariat sur la turriteire

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en contrence avise les orientations genérales étainées dans le présent présentale, su plus pres des besons du jerniture, la Cet de l'Esté, et la commone. Regroupperont à son nivers de l'ou communiqué d'énhantiverse (») poufferte concluer une Convention territories globale (Og) pour renforce legirs actions sur les obtancs s'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à mettre en œuvre de façor coordonnée, avec le soutien ces partenaires, la projet strategique globel du ternitoire à l'égand des familiées aimsi que ses modalités de mise en œuvre

Ce projet est établi à perfir d'un diagnostid gartage tanent compte de l'ensemble des problèmatiques du territoire.

- Districter foil besoiré prontaires sur la commune ou communeuré de communes figurant en Annexe 1 de la présente convention?
- De definir es craatigs d'intervention à privilègier au negant de l'écart offre besoin .
- Do définal forgrissation du travail partenarial (la gouvernance),
- De bérennisor et d'oblimber (offre des services existante, par une mobilisation des contribucements (Annexe 2):
- De développer des factions rouvetes permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les sennos edistants (Annexé 3).

ARTICLE Z - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAP ET DES COLLECTIVITES RIGHATABLES

Les interventions de la Cof. en matére d'optimisation de l'existant et de développement d'offrés nouvelles, sur le terminaire de la commune g = Regionnement de communes g = g communes de l'omnement de l'omnement g = g communes de l'omnement g = g communes g = g commu

- Auter les familles à concilier «e famillale » de professionnelle et «e sociale
- Faciliter la relation parentale favouser le développement de l'antant et soutenir les sources
- Oréer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionne le :

Les champs d'intervention des communes/regroupement de communes ou communeutés de communes (en quelques lignes, sinon utiliser l'annexe 1)

(Attention, Il peut y avoir autant de champs d'Intervantion spécifiques que de signalaires)

<u>_es chart pa d'artenye then de la sonaturo A</u> le regroupement de communes de. Les communante de communes de l'inter en place des actions au niveau rocal pour répondre à des besoins repéres.

Celles-ci concernent

_es champs d'intensisten de Département de l'Isère (si signatare)

Le Département de l'Isere accompagne les Isères dans teur vie quatidienne en matère d'accompagnement social d'insertion de parentalité de protection de l'enfance, et d'accompagnement à la dépendance et au Fandago.

Chef de file des sokdantés et de la cohésion temtonale, le Département de l'Isère a une compétence générale d'accueil, d'accès aux dioits et d'intervention sociale et médico-sociale auprès des Isèrois.

A ce aftre le Département définif et met en œuvre une politique d'action sociale du tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la contestion sociale, l'exercice de la citolyemeté, à prévenir les actions mentes sur son territoire.

Depuis 2015, le Département souhaite dévédopper une approche transversaie et glocale des politiques sociales et médicosociales mises en œuvre en favorbaint la mobilisation des partenaires institutionnels et la coordination des actions ménété sur néque terfatige.

La Caf de l'isère et le Département partagent le même souci de lutte contre les exclusions. C'est ainsi que le Département et la Caf ont développe des collaborations territoriales au service des notitants du département, dans un objectif de mellieure prisé en compte des pesoins des publics isèrois.

_ea chapps digiterve tion de Pole Emplo, MSA (a signature)

ARTICLE 3 - LES OBJECTIFS PARTAGES ALI REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont

(À adapter en précisant uniquement les missions et les programmes partages dans le cadre de la présente convention…), choisir dans la liste vi-dessous

- Aderies families à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petile enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

Accompagner les familles pour amérorer leur caure de la et leurs conditions de logement



- - Compenser les charges famisales et accompagner les parents dans :eur rôle
- Contribuer à l'égaité des chances en matrère de réulesite scolaire et renforcer le ter entre les familles et l'écrale :
- Facilitar l'autonomie des jounes, élément de passage à l'âge adulte
- Accompágner les familles pour améliorer leur cadre de ve et leurs conditions de logement
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
 - Faciliter l'intégration des familles dans la via collective et oxogenne
- Crès les conditors lavorables à fauturome la finserion sociale et professionnéle.
 - Soutant les personnes et les lamides confrontées au handicap;
 Auter les familles confrontées à des événements ou des difficultés faggissant à me families

 - Accompagner le parcours d'insertion et le relear (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux degages zu degrosse partage sont , Lisser has principiux anjeux an function des négociations locales qui seront developpés dans le plun Lactions ...)

Les Annexes 2 et 3 e le presente convention précusent les moyens moutées par chacum des partenaires dans e cadre des champs d'inferient no moyant. Ces annexes font apparaits e souter des confranceurs pour le marifen de l'affire réclaint et lles are de dévécapement d'affres nouveiles

ARTICLE 4 - ENGAGENENTS DES PARTENARES

La Caf de fisée et la conjuisse (... Peyodigement de communes de ... do compruez de la communes de ... de mysgeral à mettre en couvre les mojeres nécessares pour attendre les rèjecuts qu'ils se sont assignés dans le plat glacoris qu'ils se sont assignés dans le plat glacoris qu'ils se sont

La présente convention sal conclue dans le cadre des prentations de la Convention d'ublectifs et de géstion garde mête (Carle de Dina). Elle est mare en obuve dans le respect uses dispositifs et de outs inférenté es complements propose de chacune des parties estables trester titres et indigagne avoir, leus partientation habituels ou il dengager toute action ou toure livée vention quelles pugernet nécessable d'utilité.

La CTG materia isa egalement l'engagement conjoint de la Caflat de la collectivité à poursuivre leur appui financial aux services aux familles du territoire.

A insue du les i Contraiss) Enfancs et Jeunesse passe s'i avec aleb judicobrétici i Agrotaires), l'a Cal singage à conserver le monant des financements contrês de Ni-1" à de fine et à les réparts directement entre les structures du familiare soulanues par la collectività locale competente, sous la forme de « boxus territore CTG.».

De son coté, la cofectivita s'engage à poursuivre son soutien financer en ajustant en conséquence la répartition de se controlution pour les equipements et services listés en Annaire 2. Cet engagement pour a évaler en fonction de l'échation des complétences détenues.

The monitors the difference and concentrationare from exchanging on to fail an Self-Strange appayare

ARTICLE 5 - MODALITES DE COLLABORATION

(À adapter en function des négociations locales)

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la médiation des parties de la réalisation des obligations définies dans la médiation des parties de la réalisation de la réalisation de la réalisation de la réalisation des parties de la réalisation des parties de la réalisation de la réalisation de la réalisation de la réalisation des parties de la réalisation de la réalisation de la réalisation des parties de la réalisation des parties de la réalisation des parties de la réalisation des parties de la réalisation de la réalisati

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la presente convention, les perties décident de mettre en place un comité de pilotage

Ce comité est composé, à parilé, de représentants de la Caf et de la commune f. Regroupement de communes de... ou communauté de communes de, Département de lisère, Pole Emplot, MSA

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en tonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le survi de la réélisation des objectifs et l'évaluation de la convention :
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans ligurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotoge (hégiatiques existants ;
- Veille à la complémentanté des actions et des injerventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné.
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le priotage et l'animation du Comité de Pliotage sont aissurée par la Commune/la Commune/la Communes avec le soutien de la Cgf de l'Isère,

Le secretanat permanent est assure par la communatou la Communauté de Communes

Les modelliés de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvra de la City, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention. Squrent en annexe 4 de la présente complition.

ARTICLE 6 - ECHANGES DE BONNEES

Les parties s'engagent reciproquement à se communquer toutes les informations utiles dans le cadire de l'exécution de la présente convention.

Toutelois, en cas de projet d'échtanges de données à caractère personnel, es demandes par l'une des parties feront obligationsment l'objet d'une étude d'opportunate, de fassabilité et os conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette donnéer. Ces demandes seront soumises pour étude et aix s'préalable au Délégué à la Protection des Données de la çorte qui détient les données personnelles demandées : Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Réglement Générat sur la Protection des Données (RGPO), la loi n° 78-17 du 6 Janver 1978 modifiée relative à finformatique, aux lichiers et aux libertes anns que les décisions, airs ou préconsations de la Commission nationale de l'Informatique at des Libertes (CNIL). La présente convention ne se substitue en nen à la nécessité, pour les responsables de tratement concernés,

En cas de non-respect par fune des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, calle-ci pourra être répliée de plein droit par l'une ou l'autre pertie, à l'expiretion d'un détai d'un mos su

Les infractors par l'une ou l'autre des parties aux dis et réglements en viqueur entrahanonni la révitation de pien droit de la ordenate convention par le Cat à l'aspination d'un défau d'un mois suivant l'avoir d'une lettre recommendée auxe avis de récéption valent mes en demeurs de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en regueur et résiée infractieuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

Le presente convention sera residee de piem droit par la Cef, sans qu'il soit beson de proceder a une mas en demeure ou de rempér foutes formalités judiciares, en cas de modification d'un des termes ce la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou foutre des parties mayennant un délau de prévenance de 6 mois.

- Effeta de la réaliliation

La resiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages at intérêts.

ARTICLE 12 : Les Recours

Recours contentions

Tout kige résultant de l'éxécution de la présente convention est ou ressort du Tritunal administratif dont rélève la Caf.

ARTICLE 13: CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ansi que l'essemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de disciption et à l'règiquitée de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits informations, études et décisions dont effes auronit qui concrassance durant l'execution de la présente convention et après son extrafota.

on expiration, Le...XXXX2JXX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Le Cef de l'isère Le Cef de l'isère
Le Derectrice Le Présidence

Florence DEVYNCK

Anne-Laure MALFATTO

d'apouter le traitement de données personnéties air si créé à la fiste des traitements qu'il poit term au litre de l'article 20 du Rigid

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs fort apparaîte les logos de chaçune des parties

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention chaque partie s'engage à mentionner le cooperation de l'autre partie et é valoriser ce partierense

ARTICLE & . EVALUATION

Une évaluation des actions est continte au fur et à mesure de l'avancé de la mise en osuvre de la Cig. ons des rouves du pain d'actions. Les indicalays d'évaluation sont declinés dans le pain, constituent faminer d'de la présente convention. Es paymentent de presurer l'efficacité des actions misées en deurité.

A l'issue de la présente convention, un bian sera effectué intégrant une évaluation des effets de cetéci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les répectife en fonction des évolutions constitées

Les nd-calzurs travariés dans le cadre de cètie demarche d évaluation pourront ette integres dans le cadre de l'Annexe 5

ARTICLE 9 - DURES DE LA BONVENTION

La présente convention est conclue à compler du xix autique au 31 éccernime N+ 4 ou maximum. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction

ARTICLE 19 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toule modification fera liobjet of un avenant par les parties.

Cet aversari devia indeferent préciser toutes les modifications apportees a la convention d'origine ainstitui à ses ainques.

3) fund quatoraque des sépulations de la présente convention est huée, au regard d'une regle de droit en regueur ou d'une déclaion padiciales devenue défenére, elle sera reputée non ecrite mass les autres disorditions generant toute leur force et teur portée

En cas de différences existantes entre i un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudre sur le titre

ARTICLE 11 : LAFIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plain droit avec mise en demeure

a service griftspringspring de estimation. A acceser section a cerebre do septembre de l'indication de la construction de la la acceser section a cerebre do septembre de la la acceser section a cerebre do septembre de la la acceser section a cerebre do septembre de la acceser section a cerebre de la acceser de la acce

L

ANNEXE 1 - Diagnostic partage

1. Les objectifs poursulvis sur les territoires par la Caf de l'Isère

Less organisms pour des interventions, la Cal codaboté depuis fogigins avec les pontenaires de terrain eu prémier rang desqueis les collectivités locales. Le éographiques sont, en étiet, porticulièrement investies dans le champ des publiques lamifieles et sociales, du fije de lour objusé de compétence générale leur permettant de répondre aux besonn pu quotidien des diagrances.

Les objectifs sont déclines dans :

Les objectifs sont décurres dans:

Le Convenion Tibipectis et de Gestion 2016-2022 signée aptire la Cighae Neisonale des Alocations Familiales et l'Etat:

Le Contrat Provinsinuel d'Objectis et de Gestion 2018-2022 de la Cighae Tisére
Le Schema départemental des services est familiales, qui intégral depuis 2019, le schema départemental des la resolution de la vier social.

Dans a perspective d'intervenir en conférence avec les orientations genérales declinées dans l'article 2, au plus près des sections du lerificités, la Carl de l'âgére et la commune, l'EPCI, etc. sout-airent conclure une convention l'articles de l'agre de l'agére et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent conclure une convention l'articles de l'agre de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, c'EPCI, etc. sout-airent de l'agre et la commune, etc. sout-airent d'intervention particles de l'agre et la commune, etc. sout-airent d'intervent de l'agre et la commune, etc.

2. Les objectifs poursulvis sur les territoires par le Département

Le Département ayant fait fun des enjeux de ses politiques la mestioure prise en compte des bescers des usagers et le reprocessing de su collaboration evec ses partenaires, a formalisé son partenaires avec la Carl de l'abère par utilité ponversible cette signée en décembre 2019. Elle vise à définir les modalités de parténaristis, au niveals stratégique entre ces deux institutions.

Depuis potetire 2016, le Département a engagé le projet de « provision des activités de faction Sociale ». Ce travair à mais envience que l'accese et l'acces pagnement constituent le cour de métiers de l'action sodale polyvaiente. Le Département entient impulser cette réfersion en articulation avec les parficieires del printière afin de tavorisex l'accompagnament global des publics et renforcer l'accès aux s'ords,

L accompagnement social global favorise le parcours de l'usager et denne aux trèneficiaires un réle d'acteur de leur developpement social. Le projet Priorisation demettra un traval parlenariet renforce visant à favoriser l'acticulation avec la Ville et la Caf, et renforcera l'accès aux droits des usagers,

Le Schéma enfence famille 2020-2024 compte 5 objectifs stratégiques (déclinés en 32 fiches actions) :

- Prévenir les difficultés auxquelles peuvent être controilés es enfants et les familles, et repérer les situations de fréglité,
 Amélioret à prise en compte des besons des enfants et des familles, et de leur environnement.

Sécuriser les parcours des entants accompagnés et éviter les nuptures.
 Accompagner les professionnels intervenent en prévention et en protection de l'enfance.

La Contrat Territorial Jounesse (CTJ) a destination des jeunes de 12-25 ans permet de

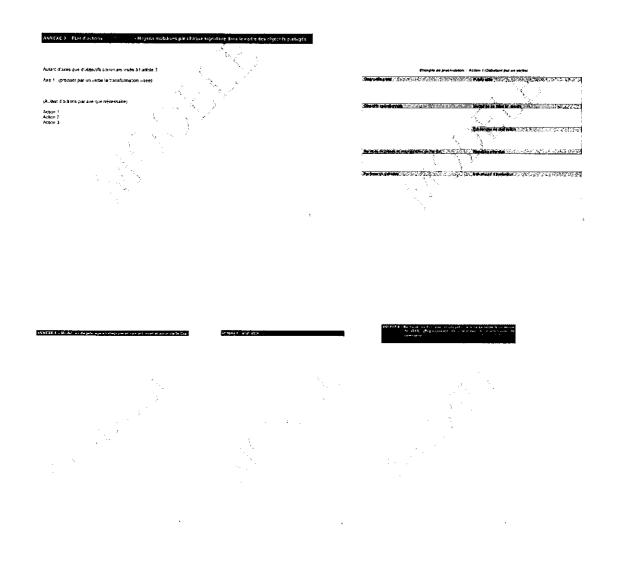
- Promouvoir a objetimenté, les engagements et le parricipation des jeunes
 Rapprocher les jeunes du monde publisacionnel, encourager leurs selente, leur invention
 Observer l'était de la jeunesse bérode et boordonner l'action jeunessé du Département en coordination avec les autres adouss

La Conference Territoriale des Solidarités (CTS) fevoriae le Département à : - >

- A completer an foretion des partezaires signataires

ANNEXE 2 - Liste des équ	dipoments et services soutenus par la collectivité loca
Une liste des équipements	el services par signataire dans le respect des compétenc
(étenues)	
NOM DE I	LA COLLECTIVITÉ LOCALE SIGNATAIRE NOMET ADRESSE DE LA STRUCTURE
TYPE DE STRUCTURE EAJE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
-	
AEP	
RAM	
	1
ALSH	

UDOTH				
				199
			A	` .
		4	`.	
			7	
		1.0	- 4	
		2.0	7	
	1	100		
	,			
	5.5	1		
	1.5			
	1, 19			
	1.3			



Arrivée de M. THOMMES Fabien à 20h03

2022-34 INTERCOMMUNALITE – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2021- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE BIEVRE ET RHONE

Rapporteur: Madame Isabelle DUGUA

Par délibération du 24 octobre 2022, la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône » a validé le rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Madame la Maire souligne que ce rapport sera tenu à la disposition du public.

<u>Délibération</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS) approuvé par la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **PREND** acte du rapport annuel d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service des eaux de la communauté de communes « entre Bièvre et Rhône ».

Ce rapport sera tenu à la disposition du public.

2022-35 INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2021 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

Rapporteur: Madame Isabelle DUGUA

Chaque année, la communauté de communes envoie un rapport retraçant son activité accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, à l'ensemble des communes membres (art. L 5211-39 du CGCT)

Le maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Madame la Maire souligne que ce rapport sera tenu à la disposition du public.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **PREND** acte du rapport annuel d'activité 2021 de la communauté de communes « entre Bièvre et Rhône ».

Ce rapport sera tenu à la disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire évoque l'éclairage public et les pannes récurrentes ces derniers temps.

Madame Annie VIALLET, dans le cadre du prochain recensement démographique devant avoir lieu du 19 janvier au 13 février 2023 indique que 4 agents recenseurs ont été recrutés, ces derniers devront suivre une formation les 4 et 11 janvier 2023.

Madame Sylvia JOURDAN indique que l'élaboration du bulletin municipal « le Marinier » est en cours.

Monsieur Georges PROENCA informe que les festivités liées au 8 décembre auront lieu à partir de 19h, rue Nationale et place du Carcan.

A cette occasion le Conseil Municipal des Jeunes va organiser une collecte de jouets.

Monsieur Jean-François PAVONI informe que la démolition de la maison sise 11 rue Pasteur acquise par la commune sera effective début 2023.

Madame la Maire informe que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le jeudi 5 janvier 2023 à 18h30 au gymnase Georges André.

La séance est levée à 20h40

La Secrétaire de séance

Sylvia JOURDAN

La Maire

Isabelle DUGUA

